

# GRAND CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS ET / OU VÉGÉTALISÉS

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022





## GRAND CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS ET / OU VÉGÉTALISÉS

La commune de Capinghem organise un concours gratuit des maisons et balcons fleuris et / ou végétalisés ouvert à tous les habitants de la commune ! Son but est de valoriser les initiatives privées de fleurissement car elles contribuent à renforcer la qualité du cadre de vie en étant complémentaires aux efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

### LES CATÉGORIES

- Maisons individuelles.
- Balcons ou fenêtres d'un appartement dans un immeuble collectif.

### CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Lors de son passage, le jury sera invité à apprécier les efforts réalisés par les habitants pour le fleurissement et / ou la végétalisation de leur propriété, de leurs balcons, fenêtres, terrasses contribuant ainsi à l'embellissement de la commune.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous. La clôture des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2022. Au-delà de cette date, la commune n'acceptera plus aucune inscription. Toute personne peut concourir, excepté les membres du jury et les membres du Conseil Municipal.

### COMPOSITION DU JURY

- Élus de la commune.
- Des membres d'association.

### DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le passage du jury aura lieu la seconde quinzaine de juin. Le jury se déplace chez chacun des participants et évalue sa décoration en fonction de la catégorie et d'une grille de notation qui prend en compte : la vue d'ensemble, l'harmonie, la diversité, la créativité. Le jugement s'effectuant depuis le domaine public, le fleurissement devra être visible de la voie publique. Le jury se réserve le droit de photographier les différents sites afin de les présenter sur le site internet et divers supports de communication municipaux.

### RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX PAR CATÉGORIE

- 1<sup>er</sup> d'une valeur de 100 euros ;
- 2<sup>e</sup> Prix d'une valeur de 75 euros ;
- 3<sup>e</sup> Prix d'une valeur de 50 euros.

Selon le nombre de participants et la qualité des compositions, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix mis en jeu. Les lauréats seront personnellement informés par courrier. Suite au classement, et pour récompenser les talents, une cérémonie sera organisée pour la remise des prix à l'occasion du Forum des associations, le dimanche 04 septembre prochain. Les prix des lauréats non présents ou non représentés à la cérémonie de remise des prix seront remis en jeu l'année suivante.

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

DATE ET SIGNATURE :

*Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité votre inscription au concours 2022 des maisons et balcons fleuris et / ou végétalisés de Capinghem. Les données personnelles fournies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées 1 an et ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de la Mairie de Capinghem. Conformément au Règlement général de Protection des Données et à la Loi informatique modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Capinghem - 58 bis rue Poincaré - 59160 CAPINGHEM, ou par mail : [contact@ville-capinghem.fr](mailto:contact@ville-capinghem.fr). Impression : Mairie de Capinghem. Ne pas jeter sur la voie publique.*